Zeitschrift: Actio : un magazine pour l'aide à la vie

Herausgeber: La Croix-Rouge Suisse

Band: 95 (1986)

Heft: 3

Rubrik: Pour et contre

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

LES TÉMOINS DE JÉHOVAH: NON AUX TRANSFUSIONS DE SANG

Les Témoins de Jéhovah – une communauté religieuse chrétienne en pleine expansion, présente dans le monde entier – proscrivent les transfusions de sang. Ils considèrent la vie comme une grâce de Dieu, comme un don sacré, et vivent en conséquence: ils ne fument pas, ne pratiquent pas l'avortement et ne consomment aucune drogue qui entraîne la dépendance; en outre, ils condamnent toute violence, ne prennent part à aucune insurrection ou révolution et se refusent à servir dans l'armée en temps de paix comme en temps de guerre, dans tous les pays du monde.

Notre interprétation de la Bible interdit à tout chrétien d'absorber du sang de quelque manière que ce soit. Cette interdiction divine fut décrétée après le déluge (Gen. 9:4) et on la retrouve plusieurs siècles après dans la loi que Dieu donna au peuple d'Israël (Lév. 17:14). Et qu'en est-il dans la religion chrétienne? Lors d'une célèbre réunion des apôtres à Jérusalem en l'an 49 apr. J.-C., l'observation de ce précepte fut jugée nécessaire. Le sang fut donc interdit aux chrétiens, de même que la fornication et l'idolâtrie. Il ne s'agissait pas là d'un commandement temporaire et cette décision fut dictée aux hommes par le Saint-Esprit (Actes 15: 28,29). Le réformateur Martin Luther professa également l'abstinence biblique de sang dans l'une de ses œuvres et l'histoire témoigne que pour les anciens chrétiens, le commandement s'appliquait également au sang humain. L'abstinence biblique de sang n'est-elle qu'une règle alimentaire? Loin de là. Les Témoins de Jéhovah voient en elle un précepte qui englobe aussi bien le sang animal que le sang humain et s'étend à toute forme d'absorption. Ce commandement ne repose pas sur la manière dont le sang est absorbé mais sur le fait qu'il symbolise la vie (Lév. 17:14). Les Témoins de Jéhovah n'escomptent pas que les médecins acceptent leur point de vue religieux. Ils demandent seulement en toute humilité que l'on respecte leurs droits en tant que patients; en effet, tout malade a légalement le droit de s'opposer à une forme de traitement qui ne l'agrée pas. Un médecin ne devrait pas, par son insistance, porter atteinte au lien qui unit l'homme à Dieu. Pour nous, le respect des préceptes divins prime la vie terrestre, qui n'est qu'éphémère, car nous savons que la vie éternelle y succédera et qu'un jour viendra le temps de la résurrection (Jean 5: 28, 29). Il existe de nos jours des produits qui remplacent avantageusement le sang et les méthodes opératoires se sont beaucoup amélibrées. Rappelons par ailleurs que toute transfusion de sang comporte des risques.

Lors d'un symposium sur les méthodes opératoires alternatives en 1984, le professeur Labin, des Etats-Unis, affirma avoir opéré 9000 patients sans recourir à la transfusion de sang. «Il ne s'agissait pas uniquement de Témoins de Jéhovah et j'ai obtenu d'excellents résultats», déclara-t-il.

F. Bonys

RESPECTER LES DROITS DES PATIENTS

La transfusion de sang n'est pas acceptée par tous. Les Témoins de Jéhovah en particulier la refusent en se fondant sur la Bible. Que peut faire la médecine face à ce refus? Faut-il recourir à la force ou au contraire respecter la volonté des patients?

Les Témoins de Jéhovah s'opposent aux transfusions de sang et c'est pourquoi ils exigent du médecin qu'il opère sans avoir recours à la transfusion ni sous la forme de sang frais, ni de conserves. Les interventions chirurgicales de moindre importance, en particulier celles qui se pratiquent au niveau des extrémités, peuvent pour la plupart être exécutées facilement sans transfusion, le membre opéré étant comprimé par un garrot. En revanche, lors d'opérations plus importantes, comme par exemple l'implantation de grosses articulations synthétiques, qui laissent prévoir une plus grande perte de sang, la question se pose pour le chirurgien de savoir s'il peut se rendre à une telle exigence. Souvent, il est possible d'évaluer le volume approximatif de la perte de sang avant une opération orthopédique et d'apprécier plus ou moins exactement l'étendue des risques. Cependant, des complications entraînant une perte de sang importante peuvent survenir pendant ou après l'opération. Comment le médecin se comportera-t-il dans une telle situation? Il est difficile de définir ici un comportement type, mais, dans la mesure du possible, on devrait respecter la volonté du patient et opérer sans transfusion.

Les Témoins de Jéhovah sont en général bien informés des problèmes médicaux et paramédicaux (juridiques). Ils sont toujours prêts à délier le médecin de toute responsabilité pour le cas où une hémorragie menaçant la vie du patient viendrait à se produire durant l'opération. Malgré tout – et en particulier lorsqu'il s'agit d'enfants de Témoins de Jéhovah – on peut se demander si, dans le cas d'interventions d'urgence, une transfusion de sang absolument nécessaire ne devrait pas être faite contre la volonté des parents, le cas échéant avec l'appui des autorités compétentes.

Une condition nécessaire aux opérations sans transfusion sanguine est la collaboration de l'anesthésiste et de son équipe, qui portent la responsabilité des fonctions vitales. En effet, sans l'accord et la coopération de l'anesthésiste, de telles opérations ne sont pas réalisables.

Des interventions orthopédiques peuvent donc être pratiquées sans transfusion de sang. Dans ce cas, le médecin fait de son mieux pour protéger le patient contre les suites de l'anémie consécutive à une opération sans transfusion (fatigue, affaiblissement du système immunitaire et convalescence ralentie) en faisant appel à des succédanés du plasma sanguin. On peut même se demander aujourd'hui s'il ne serait pas indiqué de renoncer complètement aux transfusions sanguines pour parer aux dangers des maladies transmises par le sang, comme l'hépatite ou le SIDA par exemple. Il convient d'une part de rappeler les dangers susmentionnés liés à une opération sans transfusion sanguine; mais d'autre part, il faut souligner la forte motivation des Témoins de Jéhovah, soutenus par leur foi, qui acceptent avec docilité de prendre sur eux les suites négatives d'une opération sans transfusion et qui, par leur attitude exemplaire, contribuent pour beaucoup à la réussite d'une telle opération. □

Dr Hans Riesen, Berne